

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



Ille & Vilaine

LE DEPARTEMENT

Département d'Ille et Vilaine
Pôle développement
Direction Agriculture et Environnement
Service des espaces naturels
1, avenue de la préfecture
CS 24218
35042 RENNES Cedex
Tél : 02 99 02 36 50

Plans de gestion et inventaires naturalistes sur plusieurs espaces naturels départementaux (3 lots)

LOT 2 - Elaboration du plan de gestion de la Tourbière des Petits Prés (Erbrée)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P)

SOCIETE :

N° de marché :

2	0	1	9	-			
----------	----------	----------	----------	----------	--	--	--

SOMMAIRE

A.	PRESENTATION DU SITE	3
B.	OBJET DE L'ETUDE	4
B.1	RAPPEL DU CADRE LEGAL	4
B.2	RAPPEL DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES	4
B.3	DEFINITION D'UN PLAN DE GESTION	4
C.	CONTENU DE L'ETUDE	5
D.	PHASAGE ET DUREE DE L'ETUDE	6
E.	PRECISIONS METHODOLOGIQUES POUR LA CONCEPTION ET LA RESTITUTION DES DONNEES	7
E.1	DEFINITION DU PERIMETRE D'ETUDE	7
E.2	METHODE D'ACQUISITION ET DE CONCEPTION DES DONNEES.....	7
E.3	SUPPORT CARTOGRAPHIQUE	8
E.4	RESTITUTION DES DONNEES DANS UNE BASE D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORMATS	8
E.5	RESTITUTION DES AUTRES DONNEES	9
F.	PROPOSITIONS TECHNIQUES DE L'ENTREPRISE	10
G.	REMISE DES ETUDES	11
G.1	REMISE DES RAPPORTS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
G.2	ELEMENTS CONCERNANT LES DONNEES GEOLOCALISABLES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
G.3	OPERATIONS ET FICHES OPERATIONS	12
H.	BIBLIOGRAPHIE A DISPOSITION DU PRESTATAIRE	13
I.	ANNEXES	14

A. PRESENTATION DU SITE

La Tourbière des Petits Prés (cf. carte Annexe A2)

Le site naturel de la « Tourbière des Petits Prés » se situe sur la commune d'Erbrée. Avant qu'il ne devienne départemental, cet espace naturel était une propriété privée géré depuis 1993 par l'association Bretagne vivante. Ce site, d'une superficie de 1,9 ha, a été acquis par le Département en 2009 au titre de la politique « espaces naturels sensibles ».

Bien que de superficie réduite cet espace naturel sensible présente une richesse floristique remarquable et originale. Les végétations plutôt inféodées à des sols basiques côtoient des végétations de sols acides. Plusieurs espèces remarquables colonisent la Tourbière des Petits Prés dont la linaigrette à large feuilles pour laquelle le site constitue la seule station connue de l'espèce en Bretagne.

Les végétations dominantes sont de nature humide (mégaphorbiaie, moliniaie, bas-marais alcalins, bas-marais acides).

La Tourbière des Petits Prés, bordée par une route, se trouve enclavée dans un contexte agricole assez intensif. Un certain nombre de menaces pèsent potentiellement sur cette tourbière.

Depuis une dizaine d'années, la connaissance hydrologique, faunistique et floristique du site s'est accrue mettant à jour l'intérêt écologique et paysager du site.

Le site est fermé au public de par sa taille limitée et sa fragilité.

Une ébauche de plan de gestion avait été élaborée par Bretagne vivante, néanmoins même si elle peut servir de base de travail, le plan de gestion complet reste à rédiger.

Le présent marché vise donc la mise en place du premier plan de gestion du site sur 10 ans.

B. OBJET DE L'ETUDE

L'objet de l'étude est l'élaboration du premier plan de gestion de la Tourbière des Petits Prés.

B.1 RAPPEL DU CADRE LEGAL

Conformément aux prérogatives des Départements définies au premier alinéa de l'article L142-1 du Code de l'Urbanisme¹ dans le cadre de la politique sur les Espaces Naturels Sensibles, les objectifs généraux des plans de gestion seront de contribuer à la conservation, voire à l'amélioration de la biodiversité, de préserver la qualité des paysages et de permettre l'ouverture au public de ces espaces naturels sensibles sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

B.2 RAPPEL DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

En 2010, le Département d'Ille-et-Vilaine s'est doté d'un schéma départemental des espaces naturels sensibles traduisant une stratégie pour 10 ans. 9 axes stratégiques ont été identifiés et déclinés en 48 actions.

L'axe stratégique n°3 intitulé « Gérer les espaces naturels sensibles de manière planifiée et concertée » se décline sous l'action n°1 « Poursuivre la rédaction des documents de planification de la gestion des espaces naturels sensibles ». Cette consultation s'inscrit dans cette action.

B.3 DEFINITION D'UN PLAN DE GESTION

Le plan de gestion est un outil de planification sur 10 années qui permet de définir des objectifs de gestion, puis de programmer l'ensemble des opérations à mener annuellement pour atteindre ces objectifs validés au préalable par le Département d'Ille-et-Vilaine. Cet outil devra également permettre d'évaluer *a posteriori* la gestion mise en place.

Le plan de gestion est un document rédigé en concertation avec l'ensemble des acteurs intervenant sur l'espace naturel sensible.

La gestion mise en place doit permettre de conserver, voire d'accroître la valeur patrimoniale du site par la définition d'opérations déterminées en fonction d'objectifs précis.

Le plan de gestion doit optimiser l'efficacité des moyens à mettre en œuvre, notamment les ressources humaines, matérielles et financières.

¹ Art L142-1 : *afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés par l'article L110, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.*

C. CONTENU DE L'ETUDE

Le rédacteur du plan de gestion devra s'appuyer sur le nouveau guide méthodologique proposé par l'AFB, le cahier technique n°88, où chacune des parties est détaillée : <http://ct88.espaces-naturels.fr/> .

En plus de ce guide, le prestataire devra également s'appuyer sur la méthode définie par la mission espaces naturels et paysages du service patrimoine naturel du Département d'Ille-et-Vilaine pour hiérarchiser les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site. Cette méthode est développée en annexe E.

Afin de guider le prestataire, l'annexe D propose un sommaire type de plan de gestion sur les Espaces Naturels Sensibles d'Ille-et-Vilaine. Ce sommaire pourra être soumis à évolution au regard de l'avancement du travail sur le cahier technique n°88 de l'AFB.

Le plan de gestion s'articulera en quatre tomes. Le tome 1 concernera l'état des lieux et les enjeux du site. Il sera ensuite alimenté régulièrement en fonction de l'avancement des connaissances sur le site. Le tome 2 traitera quant à lui des parties stratégiques et opérationnelles du plan de gestion, alors que le tome 3 sera un modèle simplifié du plan de gestion.

Enfin, un tableau de bord, alimenté par des indicateurs, viendra compléter dans un tome 4 ce plan de gestion afin de pouvoir évaluer ce document tout au long de sa vie (un modèle est inséré en annexe F). L'évaluation sera en effet au cœur du document de gestion.

Le prestataire proposera une méthode pour l'évaluation de fin de plan de gestion mais également pour son évaluation annuelle, notamment par la définition d'indicateurs à suivre sur toute la durée du plan de gestion et qui permettront d'alimenter le tableau de bord.

D. PHASAGE ET DUREE DE L'ETUDE

L'étude se déroulera en trois phases :

- phase 1 : Définition du diagnostic et des enjeux du site (tome 1) ;
- phase 2 : Définition des objectifs de gestion à long terme, des objectifs opérationnels, des opérations et planification sur 10 ans (tome 2). A l'issue de cette phase, l'étude provisoire sera remise au Département pour modification : cela comprend le rapport, la couche cartographique des Unités de gestion et le tableau de planification des tâches ;
- phase 3 : Remise finale de l'étude avec plan de gestion simplifié et tableau de bord (tome 3 et tome 4).

Le plan de gestion est un document rédigé en concertation avec l'ensemble des acteurs intervenant sur l'espace naturel sensible. Ceci implique un certain nombre de réunions de concertation, pilotées par le maître d'ouvrage, en présence du titulaire du marché :

- une réunion de lancement de l'étude entre le maître d'ouvrage et le prestataire,
- une réunion intermédiaire réunissant l'ensemble des acteurs du site pour présenter le diagnostic et les enjeux du site et les objectifs à long terme du plan de gestion, et les compléter / valider ensemble,
- une réunion de présentation finale de l'étude avec l'ensemble des acteurs du site, avec ajouts/modifications possibles à l'issue de cette réunion.

Des groupes de travail pourront être réunis sur des thématiques spécifiques telles que la fréquentation ou la gestion de la biodiversité.

Le titulaire du marché se chargera des comptes-rendus des réunions.

E. PRECISIONS METHODOLOGIQUES POUR LA CONCEPTION ET LA RESTITUTION DES DONNEES

E.1 DEFINITION DU PERIMETRE D'ETUDE

La zone d'étude est visible en annexe B2.

Le Département fournira au titulaire du marché une couche SIG (au format Shape) représentant le périmètre de la zone d'étude pour chaque lot. L'étude devra couvrir au moins la totalité de cette zone d'étude.

E.2 METHODE D'ACQUISITION ET DE CONCEPTION DES DONNEES

L'étude doit se baser sur des observations de terrain aux périodes optimales.

Lors de la définition des unités de gestion, le prestataire devra tenir compte de la nomenclature mise en place par le maître d'ouvrage, à savoir que chaque unité de gestion est nommée par une combinaison de lettre et de chiffre/nombre en fonction de sa nature (ex : P4 (prairie n°4), M12 (mare n°12), etc.). Des propositions de nomenclatures nouvelles pourront être soumises au maître d'ouvrage.

Tableau des nomenclatures des unités de gestion :

Nature de l'unité de gestion	Nomenclature associée
Boisement	B
Bâtiment	BA
Culture	C
Dune	D
Digue	DI
Etang	E
Ensemble du site	SITE
Fourré, Friche	F
Falaise	FA
Haie	H
Ilot	I
Lande	L
Mare	M
Mégalithe	MG
Ourlet	O
Prairie, Pelouse	P
Aire de stationnement	PK
Ptériadaie	PT
Réseau hydrographique	RH
Sentier	S
Tourbière	T
Terrain à caravane	TC

Végétation de zone humide	VH
Verger	V

La représentation graphique de ces unités de gestion se fera dans un seul fichier de données (une seule classe d'entité) qui sera enregistrée dans le répertoire « [SIG][DATA]\Gestion ». Elle devra être réalisée sous forme de polygone. Un fichier « modèle » sera fourni par le maître d'ouvrage, au format Shape et un fichier tableur reprendra la nomenclature des unités de gestion avec des préconisations de représentation graphique.

E.3 SUPPORT CARTOGRAPHIQUE

Le support retenu pour l'inventaire de terrain et la numérisation des données est le fond d'orthophotographies numériques de 2014 (Source : E-mégalis Bretagne et Collectivités territoriales bretonnes). D'autres supports géoréférencés peuvent être utilisés pour compléter le support photographique (Scan25®, BD Topo® de l'IGN).

Les différents supports seront mis à disposition du titulaire du marché par le Département.

E.4 RESTITUTION DES DONNEES DANS UNE BASE D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORMATS

Les données cartographiques seront géoréférencées et restituées sous forme numérique dans un format compatible avec le logiciel ArcGIS. Les données spatiales devront être vectorisées dans le système de projection Lambert 93 (numéro EPSG : 2154).

Concernant les unités de gestion, elles devront être cartographiées sur l'ensemble de la zone d'étude. On limitera au maximum les unités de faible surface : ce sujet pourra faire l'objet d'un échange avec le maître d'ouvrage pour l'adapter aux réalités du terrain.

Les cheminements seront dessinés sous forme de lignes puis transformés en polygones de 2 mètres de largeur.

L'unité de gestion pourra si besoin, prendre la forme d'une entité avec plusieurs polygones (appelée aussi entité multi-parties) dans la mesure où ces polygones seront « proches » géographiquement. Pour les grands sites, l'entité multi-parties sera intégrée dans un seul secteur de gestion (une couche SIG des secteurs de gestion sera fournie par le maître d'ouvrage, le cas échéant).

Concernant la numérisation, les polygones auront des relations strictement topologiques, c'est-à-dire que les contours des polygones voisins seront parfaitement jointifs et que chaque point de l'espace ne sera inclus que dans une seule zone (voir Figures 1 et 2).

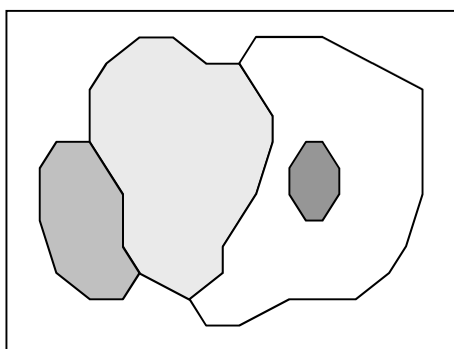


Figure 1 : topologie valide

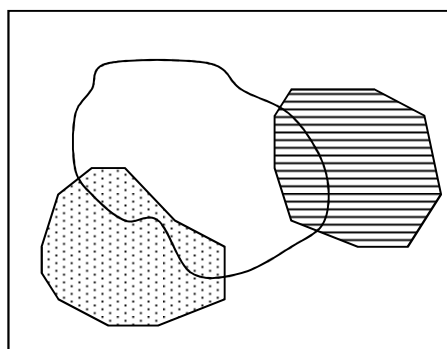


Figure 2 : topologie non valide

L'ensemble des travaux de cartographie devra être réalisé, pour les phases de terrain à l'échelle minimale de 1/2 000^{ème}. Pour les unités de gestion de petite taille (mares, placettes...), l'échelle de recueil de données sera le 1/1 000^{ème}. L'échelle pourra faire l'objet d'un échange avec le maître d'ouvrage pour l'adapter aux réalités du terrain. Les rendus cartographiques se feront a minima à l'échelle du 1/5 000^{ème}.

E.5 RESTITUTION DES AUTRES DONNEES

Les formats préconisés pour les données non spatiales sont ceux de type tableur offrant une compatibilité avec la suite bureautique Office de Microsoft.

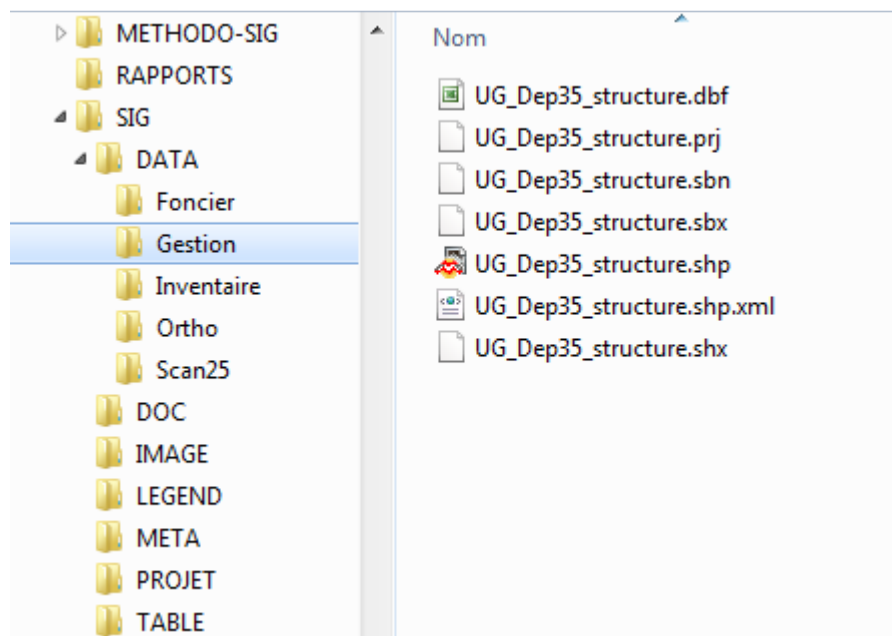
F. PROPOSITIONS TECHNIQUES DE L'ENTREPRISE

Le candidat devra faire parvenir au Département d'Ille-et-Vilaine une note détaillant :

- la composition de l'équipe (liste des personnes dont l'intervention est prévue au titre des différents thèmes de l'étude, les *curriculum vitae* correspondants, la personne désignée nommément devant assurer la conduite de projet) qui devra faire apparaître les compétences nécessaires à la réalisation de l'étude, et plus particulièrement en écologie ;
- le mode opératoire retenu pour la réalisation de l'étude (plan de gestion) ;
- un planning prévisionnel de l'étude. L'étude globale devra être remise au plus tard le **31 mai 2020**.

G. REMISE DES ETUDES

L'ensemble des documents et des données relatifs aux études sera livré sur support numérique (CD-ROM, DVD rom, clé USB) et respectera le classement proposé ci-après :



G.1 REMISE DES RAPPORTS

L'ensemble des rapports sera remis sous format papier en 3 exemplaires et sur versions informatiques (une version de type traitement de texte compatible avec la suite bureautique Office de Microsoft et une version PDF permettant de faciliter les éventuelles duplications des études). Ils seront enregistrés dans le dossier [RAPPORTS].

G.2 ELEMENTS CONCERNANT LES DONNEES GEOLOCALISABLES

L'ensemble des données numériques, hormis les rapports d'étude (cf. VI.3 Rapport), sera inséré dans le répertoire [SIG].

- **1 répertoire [DATA]** : comprenant les couches géographiques créées. Devront y figurer la couche des unités de gestion ainsi que les couches de travail qui ont servi pour la phase de diagnostic ;
- **1 répertoire [DOC]** : comprenant éventuellement les documents descriptifs de type traitement de texte (compatibles avec Word), utiles à la compréhension de la création et/ou de l'exploitation des données ;
- **1 répertoire [IMAGE]** : contenant les cartes finalisées en format d'image (format JPEG ou PDF ou équivalent) dans le cadre de la prestation ;
- **1 répertoire [LEGEND]** : contenant les analyses thématiques (format .LYR ou .QML ou .SLD ou équivalent) utilisées éventuellement pour la représentation des données ;
- **1 répertoire [META]** : comprenant les métadonnées liées aux couches d'informations contenues dans [DATA] : les noms des fichiers de métadonnées porteront les mêmes noms que les couches (ou les tables). Seule la métadonnée sur les unités de gestion est exigée ;

- **1 répertoire [PROJET]** : contenant les projets (format .MXD ou .QGS ou équivalent) créés pour l'exploitation et la représentation des données. De préférence, l'enregistrement des fichiers MXD se fera en chemin relatif ;
- **1 répertoire [TABLE]** : contenant les fichiers de type tableur (compatibles avec Excel), des opérations de gestion et des inventaires pour les études préalables (si elles sont demandées). La création d'autres tables est possible, à condition d'en préciser le contenu dans un document descriptif situé dans le répertoire [DOC].

Les répertoires soulignés ([DATA] et [META]) sont les répertoires obligatoires au minimum pour la production des données géographiques.

G.3 OPERATIONS ET FICHES OPERATIONS

Les opérations liées aux unités de gestion définies seront saisies dans un fichier de type tableur, dont la structure et la méthode de saisie seront fournies par le maître d'ouvrage.

Le format des fiches opérations devant être intégrées dans le rapport, est également fourni au titulaire par le maître d'ouvrage (Voir annexe C). Une proposition d'amélioration de ces fiches action pourra être faite par le prestataire et validée par le maître d'ouvrage.

H. BIBLIOGRAPHIE A DISPOSITION DU PRESTATAIRE

1. Géoarmor environnement et Ouest am', 2011. Etude hydrologique phase 1.
2. Géoarmor environnement et Ouest am', 2012. Etude hydrologique phases 2, 3, 4.
3. GRETIA, 2007. Inventaire des invertébrés de la Tourbière d'Erbrée ;
4. Stéphan A., 2010. Etude phytoécologique et cartographie des habitats de végétation et des espèces remarquables ;
5. Masson G., 2015. Flore vasculaire à forte valeur patrimoniale dans les Espaces naturels sensibles d'Ille-et-Vilaine. Mise en place du suivi de *Crypsis alopecuroides*, *Cyperus michelianus*, *Eriophorum latifolium* et *Vaccinium oxycoccos*. Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 11 p., annexe ;
6. GRETIA, 2017. Inventaire coléoptères aquatiques (protocole IcoCAM) ;
7. Bretagne vivante. Elaboration du plan de gestion de la Tourbière des Petits Prés – ébauche
8. Une extraction de la base de données naturaliste du Département d'Ille-et-Vilaine ; Département d'Ille-et-Vilaine, 2010. Schéma départemental des espaces naturels d'Ille et Vilaine 2010-2020 ;
9. Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine accessible via l'adresse suivante : <http://paysages-ille-et-vilaine.fr/>
10. Mise en page à utiliser pour la rédaction du plan de gestion.

I. ANNEXES

1. Annexe A2 : Plan de situation,
2. Annexe B2 : Carte de localisation de la zone d'étude,
3. Annexe C : Fiche opération
4. Annexe D : Proposition type de plan de gestion sur les Espaces Naturels Sensibles d'Ille-et-Vilaine.
5. Annexe E : Méthode de hiérarchisation des enjeux de conservation du patrimoine naturel (définie par la mission espaces naturels et paysages du service patrimoine naturel du Département d'Ille-et-Vilaine)
6. Annexe F : Exemple de tableau de bord d'évaluation

A.....le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
(Cachet de la société et signature du candidat)

Annexe D



Ille & Vilaine

LE DEPARTEMENT

**Département d'Ille et Vilaine
Pôle développement
Direction Agriculture et Environnement
Service des espaces naturels
1, avenue de la préfecture
CS 24218
35042 RENNES Cedex
Tél : 02 99 02 36 50**

**PROPOSITION TYPE DE PLAN DE GESTION
SUR ENS D'ILLE-ET-VILAINE**

Ce document s'articulera en trois tomes :

- Le tome 1 concernera l'état des lieux et les enjeux du site. Il sera alimenté régulièrement en fonction de l'avancement des connaissances sur le site.
- Le tome 2 traitera les parties stratégiques et opérationnelles du plan de gestion.
- Le tome 3 représentera un plan de gestion simplifié.
- Le tome 4 correspondra au tableau de bord d'évaluation.

Le rédacteur du plan de gestion devra s'appuyer sur le cahier technique N°88 de l'AFB où chacune des parties est détaillée : <http://ct88.espaces-naturels.fr/>

Un tableau de bord (tome 4) viendra compléter ce plan de gestion afin de pouvoir évaluer ce document tout au long de sa vie. Cette évaluation se basera sur des indicateurs qui alimenteront le tableau de bord. L'évaluation sera en effet au cœur du document de gestion (de son élaboration, à sa mise en œuvre et à sa révision). Cette évaluation contribue au développement d'une gestion adaptative de l'ENS. La définition de ce tableau de bord se fera en parallèle de la rédaction du plan de gestion. Le prestataire retenu fera une proposition de forme de tableau de bord pour validation par le Département.



TOME 1

Résumé

Liste des figures

Liste des tableaux

Introduction

- Approche sensible et illustrée du site (ambiance paysagère).

I. Etat des lieux – Approche descriptive, analytique et évolutive du site

A. Informations générales

1. **Historique de la protection du site (création, désignation...)**
2. **Localisation**
3. **Limites administratives et statuts juridiques**
4. **La gouvernance du site**
5. **Les outils de planification et de gestion du territoire**
 - Documents d'urbanisme
 - POS, PLU et RNU (occupation du sol) ; Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ; Législations spécifiques (e.g. « loi Littoral » – Loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement ; Domaine Public Maritime - DPM) ; Plans et programmes (e.g. Plans de Prévention des Risques d'Inondation – PPRI) etc.
 - Outils de gestion du bassin versant et leurs acteurs
 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Plan d'Action de Prévention Inondation (PAPI), Les syndicats mixtes ou autres gestionnaires etc.
6. **Evolution historique**
 - Analyse de l'évolution de l'occupation du sol (Cassini, état major, orthophotos de différentes années)
 - Historique de la gestion du site
7. **Aspects fonciers, maîtrise d'usage et infrastructures**

B. L'environnement et le patrimoine naturel

1. **Milieu physique**
 - Le climat
 - Géologie et géomorphologie

- Pédologie
- L'eau (hydrographie, hydrologie et qualité de l'eau)
- Topographie

2. Patrimoine naturel

- Les habitats naturels
 - Description des habitats, fonctionnalité et facteurs d'influence
 - Evaluation de la valeur patrimoniale et responsabilité du site vis-à-vis des habitats
 - Synthèse sur l'état de conservation des habitats (Hab/EC échelle nationale/échelle locale/menaces/opportunités)
- La flore
 - Brève présentation des espèces, de leur écologie, habitats
 - Evaluation de la valeur patrimoniale et responsabilité du site vis-à-vis des espèces
- La faune
 - Brève présentation des espèces, de leur écologie, habitats
 - Evaluation de la valeur patrimoniale et responsabilité du site vis-à-vis des espèces
- Les espèces envahissantes (flore et faune)

C. Intégrité écologique et fonctionnalité

1. Insertion du site au sein du réseau d'espaces naturels
2. Naturalité des habitats
3. Connexions entre milieux : réseau d'habitats et d'espèces (incluant biodiversité ordinaire), corridors biologiques

D. Cadre socio-économique et culturel

1. Patrimoine culturel, historique et paysager
2. Activités économiques
3. Activités de loisirs et de pleine nature
4. Fréquentation du site

E. Accueil du public et intérêt pédagogique

1. Equipement et activités constatés
2. Sensibilité des espèces et des habitats à la fréquentation
3. Potentiel pédagogique et d'interprétation
4. Synthèse des potentialités d'accueil du public

II. Synthèse des responsabilités du site et hiérarchisation des enjeux

A. Niveau d'intérêt global du site protégé – responsabilités particulières du site à différentes échelles

B. Hiérarchisation des enjeux

1. Enjeux de conservation
2. Enjeux de connaissance
3. Autres enjeux (en fonction des finalités des ENP : paysagers, de sensibilisation du public...)

TOME 2

III. Stratégie de gestion

- A. Rappel des enjeux du site**
- B. Les objectifs à long terme**
- C. Les objectifs opérationnels**
 - 1. Facteurs influençant la gestion
 - 2. Description des objectifs opérationnels

IV. Programme d'actions

- A. Définition et cartographie des unités de gestion**
- B. Les fiches opérationnelles**
 - 1. Gestion des espèces et habitats
 - 2. Sensibilisation du public
 - 3. Suivi administratif
 - 4. ...
- C. Tableau récapitulatif des actions et de leur coût estimé**
- D. Calendrier global des actions**

Glossaire

Index des abréviations et des sigles

Bibliographie

Annexes

- Pièces administratives réglementaires (Arrêté de désignation, décret de création, Règlement sur le site etc.)
- Méthodologies inventaires de terrain
- Fiches espèces détaillées
- ...

TOME 3

Plan de gestion simplifié

Tome 4

Tableau de bord de suivi d'évaluation